

**DECRET N° 2022-01 DU 06 JANVIER 2022
PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DE L'AUTORITE NATIONALE
DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** l'ordonnance n°2018-597 du 27 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** l'ordonnance n°2019-614 du 10 juillet 2019 portant Code des marchés publics ;
- Vu** le décret n° 2021-176 du 26 mars 2021 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2021-181 du 06 avril 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des Membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1: Madame **DIOMANDE, née BAMBA Massanfi**, Matricule 202 698-R, Administrateur Général des Services Financiers, est nommée Président de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics.

Article 2: Le Président de l'Autorité Nationale de Régularisation des Marchés Publics ainsi nommé aura droit aux indemnités et avantages prévus par les textes en vigueur.

Article 3 : Le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat et le Ministre de l'Economie et des Finances assurent, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 06 janvier 2022

Alassane OUATTARA



Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Etiane Atté BIANAGBO'.

Etiane Atté BIANAGBO
Préfet